



Heures payées non travaillées

Par **clo75**, le **04/01/2013** à **12:48**

bonjour,

j'emploie une auxiliaire parentale en CDD à temps partiel 36h/ mois.

en Novembre, elle n'est pas venue travailler 10 h (absences pour fils malade ou convenance personnelle dont je suis prévenue au dernier moment) mais a été payée 36h, car elle devait rattraper ses heures.

En Décembre elle n'a jamais pu rattrapé et s'est à nouveau absenté.

Janvier, Elle est à nouveau absente.

Puis-je déduire de son salaire de décembre les heures non travaillées de novembre et décembre.

Comment doit -elle justifier de ces absences?

Puis-je la licencier pour absences réitérées ?

en vous remerciant

cordialement